

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC  
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 30 janvier 2004 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Richard Guay, Normand Provost, André Bourbonnais et Robert W. Desnoyers assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 16 janvier 2004.

ORDRE DU JOUR

On ajoute un sujet qui sera discuté au point 7) soit le «Dépôt d'un document concernant le Projet de Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec». L'ordre du jour modifié est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 19 décembre 2003 est approuvé.

PROGRAMME DE PLACEMENT 2004

À l'aide du document transmis, monsieur Richard Guay présente le programme annuel de placement pour l'année 2004, selon les hypothèses de revenus de placement prévus et les dépôts/retraits nets prévus en 2004. Le programme annuel de placement 2004

s'appuie sur des contributions nettes de déposants de 1 375 000 000 \$ et des hypothèses de revenus de 6 553 000 000 \$ pour un total de fonds disponibles de 7 929 000 000 \$.

Il est résolu :

D'approuver le **Programme annuel de placement 2004**, tel que présenté à la présente réunion.

### RISQUE DE CHANGE

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Richard Guay présente le ratio de couverture du risque de change du portefeuille de référence. Il rappelle tout d'abord que les décisions pour les devises au niveau du portefeuille de référence ont trait à la couverture des actions américaines et à la couverture des actions étrangères. Les autres catégories d'actif du portefeuille de référence sont couvertes à 100 %.

Monsieur Guay fait ensuite état des études qui ont été faites sur le ratio optimal de couverture et des principales conclusions de la littérature financière. Il souligne, en outre, qu'il n'y a pas de consensus et que les conclusions des études sont divergentes.

Les tableaux sur les rendements couverts et non couverts historiques depuis 1984 et sur la volatilité des devises au comptant sont examinés. Il fait aussi le point sur les principaux constats qui se dégagent de l'analyse de l'évolution du risque et des corrélations.

Monsieur Guay poursuit sa présentation en commentant certains tableaux sur la performance historique de la couverture optimale et passive et sur la situation du portefeuille de référence de certains déposants et leur exposition aux devises.

Les principales conclusions de l'étude effectuée sont détaillées. On souligne notamment que l'objectif de la couverture du risque de change est de diminuer le risque, sauf si on a une conviction profonde quant à la différence entre les rendements prospectifs des rendements couverts et non couverts. L'effet de diversification des devises est équivalent à l'exposition souhaitable.

Les discussions portent sur le choix laissé aux déposants concernant la couverture du risque de change. Sur ce point, on s'interroge sur le fait qu'on laisse le choix aux déposants de déterminer la couverture alors que cette question relève de spécialistes. On souligne qu'il serait davantage opportun de laisser l'imputabilité de cette question de couverture de change aux gestionnaires de la Caisse, puisque si on laisse cette décision aux déposants, cela équivaut pour eux à faire de la gestion active de portefeuille des devises.

La direction prend note de cette question et note la nécessité de clarifier l'imputabilité entre les gestionnaires de la Caisse et les déposants.

## POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DE CERTAINS PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les versions finales des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés ont été transmises. Le Comité de gestion des risques du conseil a examiné ces politiques et en recommande l'approbation.

### Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Valeurs à court terme

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Valeurs à court terme.**

### Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Obligations

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Obligations.**

### Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Financements hypothécaires

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Financements hypothécaires.**

### Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Actions canadiennes

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions canadiennes.**

### Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Actions américaines

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions américaines.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Actions étrangères

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions étrangères.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Actions des marchés en émergence

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Actions des marchés en émergence.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Québec Mondial

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Québec Mondial.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Répartition de l'actif et devises

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Répartition de l'actif et devises.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Unités de participation de fonds de couverture

En remplacement de la résolution adoptée le 28 novembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Unités de participation de fonds de couverture.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Placements privés

En remplacement de la résolution adoptée le 28 novembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Placements privés.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Participations et infrastructures

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Participations et infrastructures.**

Politique d'investissement du Portefeuille spécialisé : Immeubles

En remplacement de la résolution adoptée le 28 novembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la Politique d'investissement du **Portefeuille spécialisé – Immeubles.**

INITIATIVES STRATÉGIQUES – PLACEMENTS PRIVÉS

Quebecor Media inc.

À l'aide du document déposé, messieurs Normand Provost et André Bourbonnais font état du processus suivi concernant le choix d'un conseiller dans le dossier Quebecor Media. On rappelle qu'à la réunion du 31 octobre 2003, le conseil d'administration a convenu de retenir les services d'une firme de conseillers indépendants afin de conseiller la Caisse quant à ses options stratégiques pour son placement dans Quebecor Media.

Un comité de quatre personnes a été formé pour revoir les critères de candidatures, analyser les présentations écrites des candidats et rencontrer individuellement chacune des firmes candidates. Le comité a été formé de messieurs [REDACTED]

Les critères de sélection de la firme sont détaillés. Outre le fait que la firme devait être réputée et avoir une excellente connaissance du marché canadien, la Caisse a insisté pour qu'elle soit la plus indépendante possible du groupe de compagnies Quebecor. Dans cette optique quatre firmes ont été retenues : [REDACTED]

[REDACTED] L'appel d'offres à ces quatre firmes a été lancé le 21 novembre 2003 et toutes ont répondu dans les délais prescrits. Afin de faire le choix, on a examiné les présentations écrites des firmes candidates et conduit des entrevues individuelles d'une heure avec chacune. Outre la qualité des présentations et l'originalité des solutions proposées, on retenait l'habilité du conseiller pour accompagner la Caisse, non seulement dans un processus de liquidité partielle, mais aussi pour quelques années à venir alors que la Caisse devra considérer d'autres options stratégiques et rechercher d'autres fenêtres de liquidité.

Sur la base des analyses effectuées, le comité recommande au conseil d'administration de retenir les services de [REDACTED]

La présentation se poursuit en faisant une mise à jour du dossier Quebecor Media. On note que cette compagnie a réglé un différend avec Carlyle dans le dossier VTL et que les résultats financiers sont supérieurs au budget. Le tableau sur l'évaluation faite en août 2000 en comparaison avec celle faite en octobre 2003 est examiné. La juste valeur marchande, quant à la part de la Caisse, est évaluée à 875 000 000 \$ au 31 octobre 2003. L'évaluation au 31 décembre 2003 se situe, quant à elle, à 943 000 000 \$ à la juste valeur marchande.

Le président du conseil termine la présentation en expliquant que l'ensemble de ce dossier sera examiné en profondeur avec la firme de conseillers retenue. Toutes les options et conditions seront examinées, y compris les impacts qui en découlent tant pour la compagnie que pour la Caisse. Dans cette optique on recommande aux membres d'autoriser la Caisse à enclencher le processus de préparation d'un premier appel public à l'épargne sans pour autant s'engager.

Il est résolu :

[REDACTED]

#### POSITIONNEMENT DE CDP CAPITAL TECHNOLOGIES

À l'aide du document déposé, monsieur Normand Provost dresse un profil de la performance de CDP Capital Technologies depuis sa création en 1995. L'actif de CDP Capital Technologies est de 1 000 000 000 \$ sur un actif net de 9 000 000 000 \$ pour l'ensemble des Placements privés.

Le tableau sur la répartition des investissements est examiné de même que celui par métier d'investissement. On attire l'attention sur le fait qu'il y a une forte concentration du portefeuille dans les fonds.

Au niveau de la performance globale, on note la détérioration des rendements depuis 2001 avec l'éclatement de la bulle technologique. Une analyse de cette performance est effectuée. C'est une performance contrastée selon les diverses composantes d'investissement : une performance supérieure en biotechnologies et en fonds bio américains, une performance décevante en technologies industrielles, technologies de l'information et fonds autres que américains et une performance globale ne situant pas CDP Capital Technologies parmi le premier quartile des investisseurs.

Le contexte d'investissement de CDP Capital Technologies de même que les défis à venir sont détaillés. On souligne que les règles du jeu ont significativement évolué dans le secteur technologique et ont des implications importantes sur les compétences critiques des fonds d'investissement technologiques de premier quartile.

Pour se démarquer, CDP Capital Technologies se doit d'être dans le premier quartile. Les défis pour amener CDP Capital Technologies à être un joueur de premier quartile sont détaillés. Cela demande un renforcement sensible des équipes, un renforcement de la capacité d'ajouter de la valeur dans les entreprises partenaires, un accroissement de son autonomie organisationnelle, un accroissement de son déploiement géographique et un renforcement de la profondeur des réseaux nord-américains et internationaux.

Au niveau de la Caisse, amener CDP Capital Technologies à être un joueur de premier quartile a des implications importantes au niveau du développement et du déploiement d'équipes hors Québec de même qu'au niveau des structures de rémunération pour recruter et garder les ressources clés. Ces deux éléments amènent un accroissement des coûts administratifs pour supporter ces équipes renforcées et un maintien, sinon un accroissement, de l'allocation en technologie pour atteindre des tailles critiques. Ces exigences sont difficiles à concilier avec les contingences d'une institution comme la Caisse.

On souligne que l'approche directe en technologies de la Caisse constitue une exception dans tous les pays industrialisés. En général, les caisses de retraite ne peuvent s'offrir la flexibilité opérationnelle nécessaire au succès de ce type d'investissement. Elles ont donc tendance à adopter une approche indirecte.

[REDACTED]

## PROJET DE LOI SUR LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

On dépose un document qui comporte trois sections, soit une première section faisant état de la loi actuelle de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une deuxième section qui concerne les modifications proposées et une troisième section faisant état de l'argumentaire au soutien des propositions.

Le président du conseil et directeur général explique les points de différences avec le Rapport sur la gouvernance de mars 2003. Ces points concernent le processus de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration, la définition de personne indépendante, l'introduction dans la loi plutôt que par une politique interne de règles de gouvernance de manière à donner davantage de substance aux modifications législatives suggérées. L'adoption du Règlement de régie interne, en vertu de la Loi sur la Caisse, par le conseil d'administration sans approbation par le gouvernement n'est pas retenue en conformité aux procédures législatives habituelles d'adoption d'un texte réglementaire.

On invite les membres à faire parvenir leurs commentaires sur le Projet de Loi à la Secrétaire générale le plus rapidement possible puisqu'on vise à faire adopter ce projet au conseil du 13 février prochain afin de pouvoir transmettre le tout au Premier Ministre et au Ministre des Finances.

## RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

### Comité de gestion des risques : réunion du 30 janvier 2004

[REDACTED], fait rapport de la réunion qui s'est tenue ce matin. Outre les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés qui ont été revues en vue de leur approbation finale, différents rapports de risque (crédit et concentration, liquidité et marché) préparés par la direction, ont été présentés aux membres du comité.

Les conclusions générales qui découlent de l'examen de ces rapports sont les suivantes : le rendement de la Caisse pour 2003 est supérieur à celui de 2002 avec un niveau de risque actif de marché qui est moindre, le risque de crédit au 31 décembre 2003 est faible et le niveau de liquidité est élevé.

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunion du 30 janvier 2004

*Programme de bonification à long terme*

████████████████████, souligne que les membres du Comité se sont réunis pour examiner le Programme de bonification à long terme et en recommande l'approbation.

À l'invitation ████████████████████, monsieur Robert W. Desnoyers présente ce Programme de bonification à long terme, dont copie est déposée. Il rappelle les objectifs de ce nouveau programme : aligner la rémunération variable à long terme aux intérêts des déposants et à la performance de la Caisse, offrir une rémunération variable à long terme qui se rapproche davantage des pratiques du marché, favoriser une meilleure cohérence entre les différents programmes de rémunération variable, engendrer une meilleure rétention des employés et offrir aux employés une rémunération globale compétitive.

Le tableau sur les pratiques de marché est examiné. Par ailleurs, on fait état des paramètres du programme. On rappelle la présentation qui a été faite du Programme de bonification à long terme à la réunion du 29 août 2003 et on compare les paramètres utilisés en août 2003 avec ceux proposés dans le nouveau programme.

À l'aide d'exemples, monsieur Robert W. Desnoyers présente la nouvelle formule de calcul du boni à long terme et explique en détail la mécanique du report du boni dans une cagnotte qui est mise à risque par l'employé selon le rendement de la Caisse.

Les interrogations portent sur la mécanique de la cagnotte. On discute du fait que si le rendement est négatif, la cagnotte mise à risque est remise à 0 et que cela peut avoir un effet négatif sur la rétention du personnel. On note l'importance de mettre un cap de 0,5.

Les interrogations portent ensuite sur l'application pratique de ces recommandations. À cet égard, on précise qu'une présentation sera faite à la réunion du 27 février 2004 sur l'application pratique et sur les recommandations pour l'année 2003.

Il est résolu :

D'approuver le **Programme de bonification à long terme** soumis à la présente réunion, tout en modifiant le cap pour le mettre à 0,5.

*Promotion*

Monsieur ████████████████████ indique que les membres du comité ont approuvé deux promotions, soit celle de messieurs Guy Lamontagne et Peter Tully.

Il est résolu :

D'approuver les promotions de monsieur **Guy Lamontagne** à titre de vice-président, Rendement absolu - Marchés boursiers et de monsieur **Peter Tully** à titre de vice-président associé EAFE –Marchés boursiers.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

### Revue des activités 2003

Le Revue des activités 2003 du conseil d'administration est déposée.

### Plan de travail 2004

À l'aide du document déposé, on note que le Plan de travail 2004 du conseil d'administration comporte une revue de tous les secteurs d'activités de la Caisse.

Finalement, le Plan de travail de la direction pour l'année 2004 est déposé et on souligne qu'il est ambitieux.

### Information de gestion – tableaux de bord

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

## DÉLÉGATION D'AUTORITÉ : MISE À JOUR

En remplacement de la résolution adoptée le 19 décembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 31 octobre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière des placements privés dans les Grandes Entreprises** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 31 octobre 2003,

Il est résolu :

**D'adopter la Délégation de pouvoirs en matière des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 26 septembre 2003,

Il est résolu :

**De rendre caduque la Délégation de pouvoirs en matière des placements privés dans les secteurs des Communications et Télécommunications.**

#### PROCHAINES RÉUNIONS

Une réunion spéciale aura lieu le vendredi 13 février 2004. La prochaine réunion régulière aura lieu le 27 février 2004.

#### LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 20.

Le secrétaire.

[Redacted signature]

Le président.

[Redacted signature]



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2Z 2B3  
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

## Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 janvier 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature,  
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

**POURVU QUE** dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 janvier 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

**SIGNATURES AUTORISÉES**

**aux fins et en vertu de la**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS**

**PREMIÈRE SIGNATURE**

Henri-Paul Rousseau

Richard Guay

Fernand Perreault

Ghislain Parent

Robert W. Desnoyers

François Grenier

Denis Senécal

Christian Pestre

VP Pham

Normand Provost

Suzanne Masson

Ginette Depelteau

Philippe Halley

Claude Bergeron

**DEUXIÈME SIGNATURE**

André Charest

Michèle Colpron

Robert Côté

Alain Dumaine

Guy Kavanagh

Alain Levesque

Martin Charbonneau

Jacques Lavallée

Patrick Monarque

Réjeanne Lizotte

Daniel Huard

Johanne Raymond

Nathalie Guilbert

Mario Therrien



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2Z 2B3  
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les Grandes Entreprises**  
(transactions égales ou supérieures à 5 000 000 \$)

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 janvier 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**IL EST RÉSOLU QUE :**                    une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les grandes entreprises,

agissant conjointement avec            une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;

- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes; et
- h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

**POURVU QUE** dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 janvier 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES GRANDES ENTREPRISES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES**

**aux fins et en vertu de la**

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les grandes entreprises**

**PREMIÈRE SIGNATURE**

Normand Provost

\_\_\_\_\_

Pierre Pharand

\_\_\_\_\_

Diane Favreau

\_\_\_\_\_

Pierre Fortier

\_\_\_\_\_

Paul-Henri Couture

\_\_\_\_\_

Michel Lefebvre

\_\_\_\_\_

Ghislain Gauthier

\_\_\_\_\_

André Bourbonnais

\_\_\_\_\_

Luc Houle

\_\_\_\_\_

François Laurin

\_\_\_\_\_

**DEUXIÈME SIGNATURE**

James McMullan

\_\_\_\_\_

Louise Lalonde

\_\_\_\_\_

Jean-Pierre Jetté

\_\_\_\_\_

Louise Overbeek

\_\_\_\_\_

Francis Lienhard

\_\_\_\_\_

Julie Prémont

\_\_\_\_\_

Bruno Guilmette

\_\_\_\_\_

Talel Sahraoui

\_\_\_\_\_

Cyrille Vittecoq

\_\_\_\_\_

François Maheu

\_\_\_\_\_

Marie Falardeau

\_\_\_\_\_

André Fok Kam

\_\_\_\_\_

Marcel Gagnon

\_\_\_\_\_

Alain Tremblay

\_\_\_\_\_

Éric Lachance

\_\_\_\_\_

Pierre Piché

\_\_\_\_\_

Jacques Marchand

\_\_\_\_\_

Yvan Deschamps

\_\_\_\_\_

Geneviève Bouthillier

\_\_\_\_\_

Louis Bellemare

\_\_\_\_\_



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2Z 2B3  
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises**  
(transactions inférieures à 5 000 000 \$)

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 janvier 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

**«IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les petites et moyennes entreprises,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;

- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes; et
- h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

**POURVU QUE** dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 janvier 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES**

**aux fins et en vertu de la  
Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les petites et moyennes entreprises**

**PREMIÈRE SIGNATURE**

Normand Provost	_____	Cyrille Vittecoq	_____
Diane Favreau	_____	Yves Cusson	_____
Paul-Henri Couture	_____	Claude Lafond	_____
Ghislain Gauthier	_____	Louise Overbeek	_____
Luc Houle	_____	Pierre Piché	_____
Pierre Pharand	_____	François Libotte	_____
Pierre Fortier	_____	Michel Paquette	_____
Michel Lefebvre	_____	André Bourbonnais	_____
Bruno Guilmette	_____	François Laurin	_____
Marcel Gagnon	_____		

**DEUXIÈME SIGNATURE**

André Perron	_____	Louise Théoret	_____
Michel Goulet	_____	Chantal Laberge	_____
Alain Tremblay	_____	Éric Lachance	_____
Francis Lienhard	_____	Louise Lalonde	_____
François Maheu	_____	Talel Sahraoui	_____
Marie Falardeau	_____	André Fok Kam	_____
Richard Babineau	_____	Yvan Deschamps	_____
Jacques Marchand	_____	Louis Bellemarc	_____
Geneviève Bouthillier	_____		



Vérification. Madame [REDACTED] a indiqué qu'elle émettra une opinion sans restriction sur ces états financiers. Elle a en outre souligné l'excellente collaboration de la direction de la Caisse dans la réalisation de ses travaux.

[REDACTED] invite monsieur Ghislain Parent à présenter les principaux faits saillants des états financiers cumulés de la Caisse pour l'année 2003.

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Parent fait tout d'abord le point sur l'univers des états financiers 2003 qui comporte un état financier cumulé, 23 états pour chacun des fonds et 15 pour les portefeuilles spécialisés.

L'avoir des déposants se situe à 89 398 000 000 \$ en 2003 comparativement à 77 682 000 000 \$ en 2002. L'actif total des déposants se situe à 118 838 000 000 \$ comparativement à 107 416 000 000 \$ en 2002. Les biens sous gestion ou administrés se situent, quant à eux, à 21 496 000 000 \$ comparativement à 22 257 000 000 \$ en 2002. L'actif total sous gestion est de 140 334 000 000 \$ au 31 décembre 2003 comparativement à 129 673 000 000 \$ au 31 décembre 2002.

Monsieur Parent rappelle ensuite certains faits saillants qui ont marqué l'année 2003. Il souligne la création de trois nouveaux portefeuilles spécialisés, un au 1<sup>er</sup> mai 2003, celui de la Répartition d'actif et devises et deux au 1<sup>er</sup> juillet 2003, soit Placements privés de même que Participations et infrastructures.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, il y a eu également transfert de 5 déposants du Fonds général dans leur propre fonds particulier.

Au niveau des activités de financement, la Caisse s'est vue attribuer les cotes de crédit les plus élevées par DBRS, S&P et Moody's. CDP Financière a donc procédé à l'émission de papiers commerciaux et de billets à terme. Ces programmes ont permis aux filiales d'économiser environ 8 000 000 \$ en coûts de financement.

Au niveau des activités de titrisation, il y a eu trois émissions de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC).

Par ailleurs, au cours de cet exercice on a regroupé les frais de gestion et les frais d'administration qui étaient présentés auparavant distinctement. On a également modifié le périmètre des charges d'exploitation. Les charges reliées aux filiales immobilières sont portées en réduction des revenus de biens immobiliers. Seules les charges encourues par la Caisse pour la gestion du portefeuille immobilier continuent d'être incluses dans les charges de la Caisse. Cette pratique est en conformité avec la façon de faire des pairs et cette modification n'entraîne aucun impact sur les résultats et les rendements.

Le tableau sur la contribution nette des déposants est examiné. La contribution totale des déposants pour l'année 2003 est de 192 000 000 \$. Le tableau sur l'actif total des déposants par groupe d'investissement de même que celui de la répartition géographique des placements sont examinés. On souligne qu'en 2003, il y a eu augmentation de 13 800 000 000 \$ des revenus fixes au Canada de même qu'une augmentation des actions de 2 400 000 000 \$ à l'international. On a diminué par ailleurs les placements immobiliers de 2 700 000 000 \$ à l'international et on a augmenté le poids des placements au Canada de 64 % à 69 %.

Des explications sont fournies sur la variation de l'actif. On poursuit la présentation en rappelant le processus d'évaluation des Placements privés. On attire l'attention plus spécifiquement sur le placement Quebecor Media.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, le budget 2003 prévoyait 217 000 000 \$ de charges récurrentes, alors qu'en réalité les charges récurrentes sont de 205 000 000 \$, soit une baisse de 5,5 % par rapport au budget. Si on examine les charges récurrentes réelles 2003 par rapport aux charges récurrentes réelles 2002, les charges récurrentes 2003 sont de 7,1 % inférieures à 2002. Les charges récurrentes par 100 \$ d'actif net moyen des déposants se situent à 0,24 \$ en 2003 comparativement à 0,27 \$ en 2002.

Les interrogations portent sur le placement Quebecor Media et sur le processus d'évaluation du comité.

Des précisions sont ensuite demandées sur le déroulement du dévoilement des résultats 2003. À cet effet, le président du conseil et directeur général souligne que les états financiers seront communiqués publiquement le 17 février 2004. La conférence de presse sera accessible aux membres du conseil via le Web. Le Rapport annuel sera disponible plus tard au cours du mois de mars.

Il est résolu :

Que les états financiers de la Caisse de dépôt et de placement du Québec pour l'exercice 2003, soit les états financiers cumulés et ceux des différents fonds et portefeuilles spécialisés, soient approuvés et que le président du conseil d'administration et directeur général et le président du comité de vérification soient et sont autorisés à les signer pour et au nom du conseil d'administration de la Caisse.

#### PROJET DE LOI SUR LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Le Projet de Loi déposé intègre les derniers commentaires reçus des membres du conseil. Ce document sera transmis au Ministre des Finances de même qu'au Premier Ministre aujourd'hui même.

Commission parlementaire

On prépare actuellement la documentation en vue de la Commission parlementaire

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES ET RECOMMANDATION

Réunion du 13 février 2004

Les membres du Comité de gestion des risques se sont réunis plus tôt ce matin relativement à une transaction potentielle dans [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Ces derniers événements nous amèneront à revoir nos processus lorsqu'on reçoit de telle demande dans un délai aussi court.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 40.

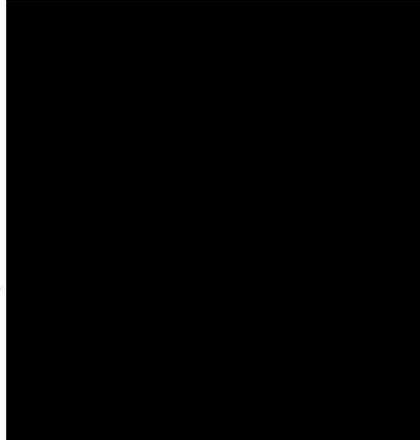
Le secrétaire,  
[REDACTED]

  
Le président  
[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC  
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 27 février 2004 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(en partie)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Normand Provost, François Laurin, Richard Guay et Robert W. Desnoyers assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 16 février 2004.

ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour amendé est déposé. L'ordre du jour amendé est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 30 janvier 2004 est approuvé.

PLAN DE TRAVAIL DE LA DIRECTION – 2004

Le plan de travail de la direction pour l'année 2004 est déposé. Au fur et à mesure que l'année avancera, on fera le point sur ce plan de travail.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

### Quebecor Media

#### Premier vice-président – Analyse et Optimisation des investissements

On a reçu les candidatures et on commence sous peu les entrevues. Sur 20 à 25 candidatures qui ont été soumises par la firme de recrutement, une douzaine de candidatures seront sélectionnées. On souhaite revenir en mars pour une proposition pour ce poste.

#### Capital Technologies CDPQ inc.

Le dossier suit son cours. D'autres scénarios alternatifs à ce qui a été présenté sont aussi examinés.

#### Groupe San-Francisco - Les Ailes de la Mode

Le plan de restructuration financière va bien.

#### Nouveau déposant

On rappelle que la Caisse de retraite des universités du Québec est maintenant officiellement un déposant à la Caisse.

#### Rapport annuel 2003

Le Rapport annuel 2003 sera sous impression d'ici peu et devrait être disponible vers le 22 mars 2004. Ce Rapport annuel sera versé dans le nouveau site Internet de la Caisse.

#### Commission parlementaire

On prépare actuellement la documentation en vue de la Commission parlementaire. On tentera d'obtenir de la Commission une journée d'étude sur la Caisse.

## TÉLÉSYSTEME LIMITÉE

On rappelle la confidentialité entourant ce dossier.

À l'aide d'une présentation visuelle, messieurs Normand Provost et François Laurin présentent le plan de restructuration des placements dans Téléystème.

Un historique des événements depuis le premier placement dans Téléystème en 1984 est dressé. On souligne notamment que les investissements de la Caisse dans cette entreprise totalisent 283 000 000 \$ au coût historique. En 2002 et 2003, il y a eu

plusieurs remises des échéances pour le remboursement des prêts et depuis le 19 février 2004, un protocole d'entente a été signé afin de maximiser les entrées de fonds rapidement et donc mettre des échéances plus courtes. On souhaite faire un placement secondaire.

Des précisions sont apportées sur la restructuration négociée des placements, tant des débetures que des prêts à Microcell et à TIW.

Les résultats de la restructuration feront en sorte que la Caisse ne fera aucun nouveau déboursé, diminuera son risque, éliminera les différends actuels, augmentera sa liquidité, aura une influence accrue sur TIW et conservera son option de remboursement complet.

Les interrogations portent sur le pourcentage de participation avant le placement secondaire et sur la relation avec la direction de Télésystème.

#### GESTION DU RISQUE ET GESTION DES COMPTES DES DÉPOSANTS

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur Richard Guay présente son secteur. Il rappelle la mission de cette vice-présidence et détaille par la suite chacune de ses fonctions.

Au niveau de la Gestion des comptes des déposants, il rappelle que ce secteur vise à développer une compréhension fine des besoins de chaque déposant afin de leur offrir un service personnalisé des produits et des conseils de niveau mondial. On compte favoriser et développer la relation avec les déposants, leur offrir une formation financière de pointe et effectuer un suivi des ententes de service qui ont été signées. On compte également développer les communications et l'information qui leur est transmise et améliorer la reddition de comptes de même que le suivi et l'exécution du programme de placement et de trésorerie des déposants.

Au niveau du secteur de la recherche et des services conseils en politiques de placement, dont le responsable est monsieur Jean-François L'Her, on souligne qu'on souhaite faire de cette équipe de pointe une équipe de recherche et de conseils de niveau mondial. Pour y arriver, on compte réaliser des recherches sur des sujets qui concernent des politiques de placement des déposants, tels le rebalancement, la couverture du risque de change, la gestion de l'actif et du passif, l'optimisation, la simulation des risques, etc. Des prévisions de rendement et de risque à long terme pour chaque portefeuille spécialisé et les portefeuilles de référence afin d'aider les déposants dans leur choix de politique de placement seront également réalisées. On continuera à participer de façon régulière à des conférences et à des publications dans des revues professionnelles et académiques.

Quant au secteur gestion du risque, qui relève de monsieur Ernest Bastien, on rappelle que cette équipe a pour fonction d'appuyer la direction de la Caisse à mettre en place une culture et des pratiques rigoureuses de gestion intégrée des risques qui assurent la réalisation de la mission de la Caisse face à ses déposants. Cette équipe doit également recommander au conseil d'administration des politiques de gestion des risques selon les meilleures pratiques de l'industrie, encadrer, mesurer et contrôler le risque de crédit, de concentration, de liquidité et opérationnel, proposer et documenter les politiques d'encadrement des risques des mandats de gestion et améliorer continuellement la mesure et l'analyse du risque.

La fonction de la gestion du risque de marché est assumée par monsieur Yannis Papageorgiou. Cette équipe doit développer des méthodologies de mesure, d'analyse et de contrôle de risque de marché selon les meilleures pratiques de l'industrie. À cet égard, l'équipe devra mettre en place un système corporatif et officiel de la mesure du risque au service de plusieurs secteurs, encadrer, améliorer les méthodologies de mesure du risque de marché pour les Placements privés, l'Immobilier et le Fonds de couverture et suivre les niveaux de risque et de perte de tous les portefeuilles.

Finalement, en ce qui concerne le groupe de mesure et analyse du rendement, dont la responsable est madame Andrée Dion, il doit mesurer, présenter et analyser les rendements des portefeuilles et des fonds des déposants afin de répondre aux besoins d'information de ceux-ci et de plusieurs secteurs.

Les commentaires portent sur les politiques d'investissement que l'on craint trop limitatives pour les gestionnaires. À cet égard, on précise que les gestionnaires ont suffisamment de latitude pour prendre des risques : la politique d'investissement est davantage un outil d'indicateur de limite.

### RÉSULTATS 2003

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Richard Guay présente les résultats 2003. Le rendement global de la Caisse au 31 décembre 2003 est de 15,2 %.

Un tableau sur la comparaison des indices à long terme en comparaison avec les seuils à court terme est examiné. On explique ensuite l'écart de 1,7 % entre le rendement de Teachers et celui de la Caisse. On souligne que cette information doit demeurer pour usage interne seulement.

À l'aide de tableaux, on compare le rendement global de la Caisse aux seuils de rendement prédéterminés et aux indices à long terme. Les rendements et les écarts par classe d'actif sont ensuite examinés.

Pour l'année 2003, la Caisse se situe au deuxième quartile, mais sur 5 ans et 10 ans, elle se situe au quatrième quartile.

Les commentaires portent sur le portefeuille spécialisé Participations et infrastructures. On croit que le choix de l'indice est trop élevé. À cet égard, on souligne que l'on fait actuellement un projet de recherche et on compte revoir cette question d'indice du portefeuille spécialisé Participations et infrastructures. Un suivi sera fait sur ce point.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 DE LA DIRECTION

Le Rapport d'activités 2003 de la direction a été transmis pour information.

### POLITIQUE SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le projet de Politique sur l'investissement socialement responsable est déposé. On souhaite que les membres en prennent connaissance et fassent parvenir leurs commentaires à la Secrétaire générale.

Des préoccupations sont exprimées sur le fait que les déposants puissent indiquer à la Caisse la façon de voter sur des propositions. On croit qu'il n'est pas opportun de diluer l'action de la Caisse sur cette question et que la décision finale devrait lui appartenir.

### RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

#### Comité de gestion des risques : réunion du 26 février 2004

*SITQ : 340 Madison Avenue*

████████████████████ fait état des problèmes rencontrés avec le partenaire dans ce dossier et des impacts en découlant. La construction de l'immeuble est actuellement arrêtée.

Les diverses solutions envisagées pour remédier à la situation sont exposées de même que les risques qui leur sont associés.

SITQ tentera de régler les problèmes par des discussions de gré à gré. Dans l'éventualité où ces dernières ne permettent pas de règlement, le Comité de gestion des risques recommande l'approbation d'un investissement supplémentaire.

Il est résolu :

D'autoriser SITQ à faire un investissement supplémentaire de 50 000 000 \$ US dans le 340 Madison Avenue;

D'autoriser la demande de forclusion par SITQ;

D'autoriser SITQ à assumer le prêt de 168 000 000 \$ US consenti par Deutsche Bank dans le 340 Madison Avenue.

Comité de vérification : réunion du 27 février 2004

[REDACTED], précise que les membres ont examiné le Rapport de la Vérification interne concernant son bilan des activités 2003 de même que son Plan de Vérification 2004 qui comporte plusieurs mandats et projets.

Parmi les projets en 2004, on souligne celui concernant le contrat d'impartition de CGI. Sur ce point, le président du conseil et directeur général informe les membres du départ de monsieur Daniel Huard, vice-président – Technologies de l'information. Monsieur [REDACTED], de la firme R3D, agit actuellement comme consultant pour aider la direction – Technologies de l'information au niveau d'un diagnostic sur l'ensemble de ce secteur.

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunion du 27 février 2004

*Révisions salariales 2004 et bonis de l'année 2003*

Le premier vice-président – Ressources humaines et développement organisationnel, monsieur Robert W. Desnoyers, est invité à faire une présentation sur le programme de révisions salariales 2004 et les bonis pour l'année 2003.

Monsieur Desnoyers souligne tout d'abord qu'en ce qui concerne les révisions salariales 2004, les augmentations annuelles et les ajustements de salaires se situent globalement à 5,7 %. Le budget d'augmentation générale est de 3 % et un budget d'ajustement des salaires de 3 % est également prévu pour les promotions, les ajustements au marché et l'équité interne. Les échelles salariales seront majorées de 2 %.

En ce qui concerne les bonis 2003, ceux-ci sont octroyés selon le nouveau programme approuvé en 2003. Les bonis individuels sont basés à 100 % sur les rendements 2003, le boni d'équipe est calculé à 100 % sur le rendement 2003, il y a respect des règles d'imputabilité établies pour 2003 et les bonis d'équipe sont calculés selon la structure des portefeuilles spécialisés pour l'année 2003.

Le tableau sur la plus-value 2003 des différents portefeuilles spécialisés est examiné.

En ce qui concerne le groupe Analyse et Optimisation des investissements, le boni 2003 est calculé selon les règles applicables à ces fonctions avant le 3 novembre 2003, c'est-

à-dire avec la restructuration de ce secteur. En ce qui concerne les postes de nature administrative, la formule de calcul selon le nouveau programme approuvé en 2003 est rappelée. Un tableau sur la comparaison des bonis des années 1999 à 2003 est examiné. Pour l'année 2003, on recommande 37,6 % de paiements.

En ce qui concerne la bonification à long terme, on rappelle que ce programme vise à compenser les employés pour les unités 2003, 2004 et 2006 acquises au 31 décembre 2003 selon la valeur unitaire à cette date. Ensuite, on informera les employés de la mise en place du nouveau programme de bonification à long terme qui a été approuvé en janvier 2004.

Au prochain Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise, on déposera une première liste de participants à ce nouveau programme et qui contiendra, tel que prévu en janvier 2004, un montant de réserve de départ pour tous les employés admissibles pour tenir compte de l'année 2003 et de l'annulation des unités non acquises au 31 décembre 2003.

Enfin, le tableau sur le nombre et la valeur des unités acquises au 31 décembre 2003 est examiné. On souligne que les provisions au 31 décembre 2003 sont suffisantes au paiement de cette somme, qui serait de l'ordre de 4 048 653 \$, pour payer les unités d'environ 125 employés.

*Monsieur Robert Desnoyers et madame Ginette Depelteau quittent la réunion pour permettre aux membres du conseil d'administration d'examiner les bonis et les révisions salariales pour chacun des premiers vice-présidents de même que des personnes relevant directement du président du conseil et directeur général.*

Révision salariale 2004,

Il est résolu :

D'approuver les recommandations du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise concernant la révision salariale 2004, telle que présentée à la présente réunion.

En ce qui concerne la révision salariale et les bonis de chacun des premiers vice-présidents et des premiers relevant du président du conseil et directeur général,

Il est résolu :

D'approuver les recommandations du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise concernant les augmentations salariales de chacun des premiers vice-présidents et des relevant du président du conseil et directeur général ainsi que les bonis respectifs de ces personnes.

*Monsieur Henri-Paul Rousseau quitte la réunion pour permettre aux membres de discuter de la révision salariale et du boni le concernant et aussi leur permettre de discuter de tout sujet que les membres souhaitent discuter en l'absence de tout membre de la direction de la Caisse.*

Révision salariale 2004 et boni pour l'année 2003 du président du conseil et directeur général,

Il est résolu :

D'approuver la recommandation du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise concernant l'augmentation salariale du président du conseil et directeur général. Cette augmentation est fixée à 3 % de façon intérimaire. Les membres du Comité des Ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise reviendront au cours de l'année 2004, pour recommander au conseil d'administration une nouvelle proposition pour le président du conseil et directeur général.

Il est également résolu :

D'approuver la recommandation du Comité des ressources humaines d'éthique et de régie d'entreprise concernant la bonification proposée pour le président du conseil et directeur général.

Autres sujets discutés :

#### *Bonification des emplois des services généraux*

Les membres constatent la performance exceptionnelle de la Caisse en 2003 d'autant plus qu'elle a été réalisée dans un contexte très difficile où la direction a dû relever et faire face à des défis internes et externes importants. Les membres du conseil constatent également que cette performance exceptionnelle fait en sorte que les bonis pour l'année 2003 se situent dans le haut de la fourchette pour la très grande majorité des participants au programme de bonification en vigueur. Dans un tout autre contexte, plus régulier, les membres du conseil s'attendent à ce que la bonification pour les personnes qui occupent des postes de nature administrative soit davantage distribuée normalement selon la performance de la Caisse.

#### *Fonctionnement du conseil et ordre du jour*

Les membres souhaitent que l'ordre du jour proposé et transmis avant la réunion soit respecté. Les membres souhaitent également que la documentation pour chacun des points proposés soit transmise avant la réunion de façon à ce qu'ils

en prennent connaissance et ainsi faciliter les discussions et les décisions, le cas échéant.

INFORMATION DE GESTION – TABLEAUX DE BORD

Les tableaux de bord ont été transmis pour information.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 26 mars 2004.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 30.

Le secrétaire.

[REDACTED]

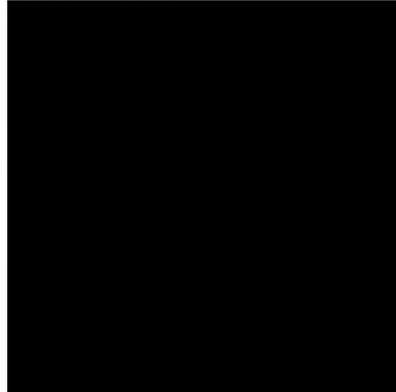
Le président

[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC  
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 26 mars 2004 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Luc Vallée, Denis Sénécal, Pierre Fortier, Ernest Bastien assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 12 mars 2004.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 13 février 2004 est approuvé.

Le mémoire de délibérations de la réunion du 27 février 2004 est amendé comme suit :

- à la page 118, une précision est apportée à la dernière phrase : «On souligne notamment que les investissements de la Caisse dans cette entreprise totalisent 283 000 000 \$ **au coût historique**.».

Le mémoire de délibérations de la réunion du 27 février 2004 modifié est approuvé.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT ET REVUE DES ACTIVITÉS DU MOIS DE MARS 2004

Le président du conseil et directeur général présente le document transmis «Revue des activités - Mars 2004». Ce document remplace temporairement le Tableau de bord qui était auparavant transmis et qui fait actuellement l'objet d'une refonte en profondeur. La revue des activités du mois courant sera envoyée aux membres le mercredi précédant la réunion du conseil d'administration de façon à ce que les informations soient le plus à jour possible.

Les principaux faits saillants économiques et la situation des marchés financiers canadiens et américains sont commentés. On souligne notamment que les marchés ont entrepris l'année 2004 à la hausse. Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004, les marchés boursiers ont connu un recul. Cette contre-performance des marchés boursiers en mars a été favorable au marché obligataire. La tendance baissière des taux d'intérêt sur les obligations gouvernementales amorcée au début de l'année s'est intensifiée : les taux sont retombés à leur plus bas niveau depuis l'été 2003.

Certains commentaires sont formulés sur les rendements et sur le sommaire du risque actif au 29 février 2004. Finalement, un suivi du plan de travail de la direction est effectué.

Les autres informations fournies aux membres concernent les états financiers préliminaires non vérifiés de même que les mouvements de personnel des mois de janvier et février.

Les interrogations portent sur certains articles de la revue de presse eu égard à la présence de la Caisse à Québec. Sur ce sujet, le président du conseil et directeur général informe les membres qu'on examine actuellement comment on pourrait créer davantage de synergies avec les déposants et les regrouper dans les locaux de la Caisse et ce, tant pour le bureau de Québec que pour le bureau de Montréal.

## RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

### Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise: réunion du 26 mars 2004

#### *Programme de bonification à long terme*

Une première liste des personnes admissibles au programme de bonification à long terme a été autorisée. Il s'agit d'une liste préliminaire qui sera complétée d'ici les prochains mois.

#### *Nominations*

Les nominations suivantes ont été approuvées : **Marc Cormier** à titre de vice-président, Marchés provinces – Revenu fixe, **Yvon Gaudreau** à titre de vice-président, Marché



élevé. On précise que la Politique de gestion intégrée des risques est respectée intégralement.

Les interrogations portent sur le type d'investissement qui serait effectué par ce fonds. À cet égard, on précise que tout investissement supérieur à 100 000 000 euros serait analysé à l'interne.

Les interrogations portent également sur les limites établies avec le fonds pour s'assurer de la diversification et du suivi des dossiers. Sur ce point, on indique que les limites sont bien établies et qu'un suivi rigoureux sera fait par l'équipe de CDP Capital - Amérique.

Il est résolu :

D'autoriser un investissement de 350 000 000 euros dans le fonds **Euro Mezz Club Fund** (nom à être précisé ultérieurement).

#### POLITIQUE SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur Luc Vallée et madame Ginette Depelteau présentent la proposition de Politique sur l'investissement socialement responsable.

On rappelle tout d'abord le contexte dans lequel cette réflexion a été entreprise et on fait état des éléments qui ont été pris en compte dans cette réflexion.

Les principes qui se retrouvent actuellement dans la Politique et sommaire des principes régissant l'exercice du droit de vote sont rappelés.

On rappelle que l'ISR est un concept actuellement en évolution et qu'il y a de nombreuses définitions. La définition retenue est la suivante : forme d'investissement qui vise à favoriser la responsabilité sociale des entreprises et à encourager la mise en place d'actions concrètes pour que ces entreprises adoptent un comportement socialement responsable. La responsabilité sociale de l'entreprise concerne les activités de celle-ci qui sont en harmonie avec la communauté et qui réconcilie la performance financière recherchée par les actionnaires et les considérations sociales poursuivies par les autres parties prenantes.

Il existe trois approches de l'ISR : l'approche de gestion de portefeuille, l'approche interventionniste et l'approche soutien financier. En ce qui concerne l'approche interventionniste, l'utilisation du droit de vote est privilégiée comme moyen d'intervention.

Le point est fait sur le bilan contrasté de l'approche gestion de portefeuille. Certains auteurs semblent démontrer la performance relativement positive de l'ISR. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces résultats parmi lesquels un biais favorable des auteurs

envers l'IRS aboutissant à des conclusions présentant l'ISR sous un angle favorable et mettant en relief des biais de sélection de titres.

Malgré ces limitations, il faut retenir trois éléments :

1. L'attrait indéniable de plusieurs arguments conceptuels pour justifier l'investissement éthique et sa profitabilité, du moins sous certaines formes.
2. Les résultats mitigés et non concluants des études quant à la performance des indices éthiques par rapport aux indices conventionnels.
3. Les résultats décevants des gestionnaires de fonds socialement responsables par rapport aux indices ISR.

Ces éléments révèlent que le débat est encore jeune et les données relativement récentes. Tant que des études plus concluantes ne verront pas le jour, la demande pour l'investissement socialement responsable va continuer à se développer, mais n'entrera pas dans le « mainstream ». Il se peut aussi qu'à moyen terme, la prophétie de meilleurs rendements de l'ISR se réalise d'elle-même via l'engouement des investisseurs prêts à payer plus pour les actions d'entreprises socialement responsables. Toutefois, on peut prévoir qu'une fois que le cycle d'achat aura atteint son équilibre, les rendements reviendront à la norme.

L'approche préconisée par la Caisse est une approche interventionniste. C'est-à-dire adopter une politique spécifique, mais souple, guidant la Caisse dans l'exercice du droit de vote des procurations. Cette politique comporte des énoncés généraux comparables à ceux que l'on retrouve dans l'industrie. Par ailleurs, un dialogue avec les entreprises, qui ne sont pas conformes aux principes établis par la Caisse, serait entrepris. La Caisse ne considère pas opportun, dans un tel contexte, l'exclusion d'office de titres reliés à des secteurs particuliers.

Les prochaines étapes suivant l'adoption de la politique consistent à développer un plan de formation pour les gestionnaires et à acquérir des outils de travail pour ceux-ci. Par ailleurs, on développerait un plan de communication structuré et ciblé, tant pour les employés de la Caisse que pour les personnes externes.

Les interrogations et commentaires portent sur les présentations qui ont été faites aux déposants et sur l'approche proposée qui est la plus appropriée.

Finalement, les interrogations portent sur la date de mise en application de cette politique. À cet égard, on précise qu'on reviendra au conseil sur la date de mise en application qui suivra la formation aux gestionnaires.

Il est résolu :

D'approuver la **Politique sur l'investissement socialement responsable** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

## REVENU FIXE

À l'aide d'une présentation visuelle, qui reprend le document transmis, monsieur Denis Senécal, premier vice-président – Revenu fixe, présente la structure des équipes et des portefeuilles de la direction Revenu fixe. Les équipes sous sa responsabilité sont les suivantes : Marché monétaire dirigée par monsieur Luc Verville, Marché canadien et Rendement réel dirigées par monsieur Simon Lamy, Marché Québec – Provinces dirigée par monsieur Marc Cormier, Marché corporatif et crédit dirigée par monsieur Yvon Gaudreau, Marché Global dirigée par monsieur Sylvain Choquette et Rendement absolu, dont le poste demeure à combler.

Les fonctions de chacun de ces secteurs sont amplement décrites. Tout au long de la présentation des précisions sont demandées sur les fonctions de ces secteurs, leur rendement de même que l'approche et la philosophie dans la gestion des portefeuilles.

Des données sont fournies sur le rendement du portefeuille et sa composition comparativement à l'indice de même que sur le processus et les paramètres d'investissement.

On vise à optimiser la valeur en capturant les tendances à court et à moyen termes sur l'ensemble des produits de revenu fixe, en utilisant des outils fondamentaux, quantitatifs et techniques, en diversifiant les styles et stratégies, en favorisant l'utilisation de produits flexibles et liquides et en contrôlant les pertes à travers une structure de risque contrôlé.

Les défis pour l'équipe consistent à continuer et à accélérer le développement des facteurs qui ont permis son succès, notamment par l'accès à tous les marchés reliés au revenu fixe, l'utilisation diligente de produits dérivés et du levier, le développement d'autres activités comme les marchés émergents, les corporatifs globaux et les titres à optionnalité, la diversification des styles de gestion de même que l'accent mis sur les façons d'implanter les stratégies. On souhaite être capable de reproduire les résultats positifs dans les prochaines années.

En ce qui a trait aux défis, on note également qu'il faut développer une gestion du portefeuille à la fine pointe d'une industrie en profonde mutation, protéger le capital dans un contexte d'augmentation des pondérations dans les titres de crédit, avoir une qualité d'information et de recherche de pointe et permettre aux gestionnaires et analystes d'avoir accès à un environnement stimulant, leur permettant ainsi de faire carrière à la CDP.

Les interrogations portent sur le portefeuille des Québec, sur les obligations à rendement réel, sur le scénario des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis et sur le risque de défaut des crédits.

Par ailleurs, des précisions sont demandées sur l'équipe de Rendement absolu et sur ses fonctions en comparaison avec la direction «Rendements absolus» qui a été créée en novembre dernier.

Les membres soulignent leur appréciation pour l'excellente présentation qui a été faite par monsieur Denis Senécal.

#### GROUPE IMMOBILIER

La présentation prévue à l'ordre du jour est remise à la prochaine réunion.

#### INFORMATION DE GESTION : PLACEMENTS PRIVÉS ET IMMOBILIER

Les tableaux de bord ont été transmis pour information.

#### DÉLÉGATION DE POUVOIRS

En remplacement de la résolution adoptée le 30 janvier 2004,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 26 septembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies, des Technologies de l'information et des Technologies Industrielles** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

#### PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 30 avril 2004.

#### LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 05.

Le secrétaire,

Le président,

**POLITIQUE  
SUR L'INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT RESPONSABLE**

**Adoptée par le  
conseil d'administration  
de la Caisse de dépôt et placement du Québec  
le 26 mars 2004**

# Politique sur l'investissement socialement responsable

## Préambule

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») est guidée par les politiques de placement des déposants de même que par leurs préoccupations en diverses matières, notamment en ce qui a trait aux éléments de risque et à l'investissement socialement responsable.

L'investissement socialement responsable représente un changement important pour l'ensemble de la communauté financière. La Caisse reconnaît qu'il constitue un incontournable dans la poursuite d'un développement économique durable.

Dans ce cadre, la Caisse souhaite que les entreprises dans lesquelles elle investit se comportent en bons citoyens corporatifs dans les milieux où elles évoluent. La présente politique précise ses attentes dans ce sens et fournit un cadre corporatif de référence général.

La Caisse entend optimiser son influence en matière d'investissement socialement responsable. C'est pourquoi elle favorise une approche d'intervention par le biais d'une politique spécifique la guidant dans l'exercice de son droit de vote des procurations et privilégiant le dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit.

La Caisse est d'avis que le comportement social d'une entreprise doit faire partie des critères de sélection sans toutefois constituer son seul fondement.

## Contexte et objectifs

Dans le cadre de sa mission à l'endroit des déposants qui est celle de procurer un rendement sur leur capital et de gérer en fonction de leurs politiques de placement, la Caisse intègre les considérations reliées à l'investissement socialement responsable à sa gestion de fonds.

La présente politique vise donc à définir un cadre clair mais souple permettant à la Caisse d'apporter une contribution crédible et efficace à l'amélioration du bilan social des entreprises dans une mesure qui favorise un rendement optimal du capital des déposants et qui respecte leurs droits et leurs attentes.

## Définition

Dans le but de circonscrire la notion d'investissement socialement responsable, il convient d'en dégager l'élément prépondérant pour la Caisse, soit la notion de responsabilité sociale des entreprises.

Cet élément se définit comme l'ensemble des relations que l'entreprise entretient avec toutes les parties prenantes : les clients, les employés, la communauté, les actionnaires, les gouvernements, les fournisseurs et les concurrents. Les éléments de la responsabilité sociale incluent l'investissement dans la communauté, les relations avec les employés, la création et le maintien de l'emploi, les préoccupations environnementales et la performance financière<sup>1</sup>.

### **Principes relatifs à l'investissement socialement responsable**

- Principes généraux

- La Caisse favorise une approche proactive et privilégie le dialogue avec les dirigeants des entreprises relativement aux enjeux de l'investissement socialement responsable;
- La Caisse préconise une approche globale unique moyennant un cadre suffisamment souple pour convenir à l'ensemble de ses déposants dans la réalisation d'un même objectif, soit d'atteindre l'équilibre entre l'éthique et la rentabilité;
- La Caisse, par sa présence active en matière d'investissement socialement responsable, souhaite encourager ses pairs à contribuer à l'amélioration du bilan social des entreprises dans lesquelles ils investissent;
- La Caisse s'attend à ce que les entreprises dans lesquelles elle investit :
  - conduisent leurs activités en respectant les droits et libertés fondamentales enchâssés dans les lois et interdisent toute discrimination;
  - respectent les droits des travailleurs, prennent les mesures nécessaires afin de leur garantir un environnement sain et sécuritaire et interdisent toute forme d'abus ou de travail forcé;
  - prennent les mesures nécessaires afin de respecter et protéger l'environnement dans lequel elles opèrent;
  - respectent les communautés locales dans lesquelles elles exercent leurs activités et favorisent leur développement.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une définition proposée par le Conference Board du Canada.

- Principes particuliers

- La Caisse tient compte des politiques et principes de régie d'entreprise mis en place dans les entreprises;
- La Caisse appuie les mesures qui permettent aux actionnaires minoritaires de présenter certaines résolutions à l'assemblée des actionnaires;
- La Caisse adhère aux principes de l'Organisation internationale du travail;
- La Caisse encourage la divulgation d'informations sur les pratiques des entreprises en matière environnementale;
- La Caisse encourage la divulgation d'informations sur les pratiques des entreprises en matière de contributions politiques mais précise qu'elle favorise davantage l'abstention de telles contributions;
- La Caisse encourage les contributions de nature philanthropique et autres implications de nature caritative et sociale par les entreprises;
- La Caisse privilégie l'exercice actif du droit de vote comme principal mode d'intervention en analysant au cas par cas les propositions d'actionnaires à caractère socialement responsable.

### **Application**

La mise en œuvre de la présente politique se fera par les moyens d'interventions et de consultation suivants :

#### ***Les moyens d'interventions***

- Processus d'intégration des critères sociaux, éthiques et environnementaux à la gestion de portefeuille
  - Les gestionnaires doivent prendre en compte les critères sociaux, éthiques et environnementaux dans leur analyse préliminaire du risque inhérent à chaque investissement;
  - Les gestionnaires sont responsables de l'obtention des politiques, rapports, bilans et/ou études sociales, éthiques et/ou environnementales auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent;
  - Les gestionnaires doivent sensibiliser les entreprises à l'importance accordée par la Caisse à ces rapports, bilans et/ou études;

- Les gestionnaires sont tenus de sensibiliser les entreprises quant à l'élaboration et l'adoption de politiques et pratiques visant les différents enjeux de la responsabilité sociale des entreprises;
- Les gestionnaires suivront une formation annuelle sur l'investissement socialement responsable.
- Dialogue et collaboration avec les dirigeants des entreprises relativement aux enjeux de l'investissement socialement responsable
  - Des échanges réguliers de correspondance s'établiront entre les gestionnaires et les dirigeants des entreprises à l'égard de l'investissement socialement responsable et si nécessaire, des rencontres pourront se tenir;
  - Des propositions occasionnelles à l'assemblée des actionnaires pourront être initiées par la Caisse;
  - Un investissement dans un titre pourra être retiré dans l'hypothèse où le dialogue entamé avec l'entreprise concernée devient stérile et que le comportement social de l'entreprise n'est pas adéquat.
- Exercice du droit de vote des procurations conformément aux principes élaborés sur l'investissement socialement responsable
  - Les différentes propositions d'actionnaires soumises aux assemblées sont analysées, des recommandations appropriées sont émises et le droit de vote est exercé à la lumière des principes élaborés sur l'investissement socialement responsable;
  - Un comité interne de régie d'entreprise formé de membres de la direction est consulté lorsque nécessaire, notamment lorsque des propositions d'actionnaires portent sur des sujets controversés;
  - Le comité interne de régie d'entreprise, s'il le juge à propos, peut soumettre des questions spécifiques aux différents intervenants susceptibles d'émettre des positions afin d'harmoniser les décisions.

### ***Les moyens de consultation***

- Mécanismes de consultation auprès des déposants
  - Les déposants, par l'entremise de leurs représentants, sont annuellement invités à soulever leurs préoccupations, exposer leurs vues et soumettre à la direction des suggestions relativement à la politique actuelle;

- Les déposants, par l'entremise de leurs représentants, sont annuellement invités à soumettre leurs commentaires sur les principes de la politique à la lumière des positions prises par la Caisse durant l'année en cours;
  - Les déposants, par l'entremise de leurs représentants, sont annuellement invités à soumettre leurs préoccupations et suggestions dans le cadre de la revue des principes de vote;
  - Les déposants, par l'entremise de leurs représentants, peuvent soumettre leurs opinions relativement aux propositions d'actionnaires à caractère social identifiées pour l'année à venir;
  - Les déposants peuvent également, par l'entremise de leurs représentants, communiquer à la direction de la Caisse tout commentaire ou préoccupation sur des sujets particuliers concernant l'exercice par la Caisse du droit de vote. La direction de la Caisse informera le Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise, pour recommandation du comité au conseil d'administration le cas échéant.
- Mise à jour
    - Les pratiques des investisseurs institutionnels sont revues annuellement;
    - L'ensemble des propositions d'actionnaires et des positions adoptées durant l'année est examiné annuellement;
    - Un suivi des tendances du marché et de toute modification légale et réglementaire est effectué régulièrement;
    - L'ensemble des propositions d'actionnaires et sujets à traiter pour l'année à venir est examiné annuellement;
    - La politique et les principes de vote en découlant sont revus annuellement.
  - Reddition de comptes
    - Un rapport statistique est soumis périodiquement aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux déposants afin de les informer des positions prises lors des assemblées des entreprises dans lesquelles la Caisse détient des droits de vote;
    - Une présentation annuelle des propositions d'actionnaires est faite aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux déposants afin de les informer des sujets à traiter pour l'année à venir aux prochaines

assemblées des entreprises dans lesquelles la Caisse détient des droits de vote;

- Une reddition de comptes annuelle portant sur les activités reliées à l'investissement socialement responsable est intégrée au rapport annuel.

## **Rôle des intervenants à la Caisse**

### ***Conseil d'administration***

Les membres du conseil d'administration de la Caisse ont pour rôle d'approuver la politique en matière d'investissement socialement responsable. Ils doivent définir et convenir des orientations générales de cette politique ainsi que les principes de vote des procurations qui en découlent.

Ils pourront, de façon ponctuelle, se prononcer à l'égard de certaines questions spécifiques.

Ils devront prendre en compte les intérêts et volontés manifestées par les déposants lors des révisions de la politique.

Le Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise est chargé de la conduite des travaux en matière d'investissement socialement responsable menant aux décisions des membres du conseil.

### ***Les déposants***

Les déposants collaborent activement à la réflexion opérée par la Caisse sur les questions d'investissement socialement responsable. Afin de créer la synergie recherchée, nécessaire à l'influence que souhaite exercer la Caisse et menant ultimement à une juste conciliation entre l'éthique et la rentabilité, les déposants doivent exposer leurs vues sur les questions d'investissement socialement responsable et dégager les propositions qu'ils souhaitent formuler à la direction de la Caisse et aux membres du conseil d'administration.

La direction de la Caisse tiendra informés les déposants sur les développements en matière d'investissement socialement responsable et qu'un mécanisme de consultation formel auprès de ceux-ci soit élaboré afin de prendre le pouls de leurs attentes, de leurs positions et de leurs préoccupations.

### ***La direction de la Caisse***

Le Président du conseil et directeur général de la Caisse a pour rôle de s'assurer que tous les mécanismes nécessaires à l'implantation des décisions qui sont

prises par les membres du conseil d'administration de la Caisse ont été mis en place et de s'assurer de leur efficacité.

Il doit s'assurer que la collaboration avec les déposants a été établie et que leurs besoins sont bien communiqués et compris.

Le Président du conseil et directeur général voit à ce que soient intégrés à la gestion de portefeuille les principes retenus par les membres du conseil d'administration en matière d'investissement socialement responsable, à ce que les suivis du comportement social des entreprises soient dûment et sérieusement effectués, à ce que les informations soient d'un haut niveau de qualité et maintenues à jour.

Il doit s'assurer que le processus d'exercice du droit de vote est suivi conformément à la politique et que les questions plus complexes sont soulevées afin qu'une position précise soit prise à la lumière des orientations données par les membres du conseil d'administration.

### ***Les gestionnaires de portefeuille***

Les gestionnaires de portefeuilles de la Caisse doivent intégrer de façon systématique mais souple les principes énoncés dans la politique sur l'investissement socialement responsable. Le bilan social des entreprises doit faire partie des considérations dans les décisions d'investissement.

Ils doivent s'informer sur le comportement social des entreprises, sur leurs pratiques en matière environnementale, de relations de travail, d'implication et d'intégration dans les communautés locales dans lesquelles elles exercent leurs activités ainsi que sur les politiques adoptées par les entreprises.

Les gestionnaires de portefeuilles doivent faire une analyse sérieuse soutenue par des recherches approfondies sur des questions soumises aux assemblées d'actionnaires et faire les recommandations nécessaires.

Ils sont responsables d'établir la collaboration avec les dirigeants des entreprises en matière de responsabilité sociale et veillent à ce que les exigences de la Caisse à cet égard soient bien communiquées et comprises. Ils assurent le suivi des demandes faites par la Caisse en vue de l'amélioration du comportement social et fournissent un appui aux entreprises à cet égard.

*(Politique adoptée à la réunion du conseil d'administration  
de la Caisse de dépôt et placement du Québec  
le 26 mars 2004)*



Caisse de dépôt et placement du Québec

**SIGNATURES AUTORISÉES**

aux fins et en vertu de la

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS**

**PREMIÈRE SIGNATURE**

Henri-Paul Rousseau

Richard Guay

Fernand Perrault

Ghislain Parent

Robert W. Desnoyers

François Grenier

Denis Scécal

Christian Pestre

VP Pham

Normand Provost

Suzanne Masson

Ginette Depelteau

Philippe Halcy

Claude Bergeron

**DEUXIÈME SIGNATURE**

André Charest

Michèle Colpron

Robert Côté

Alain Dumaine

Guy Kavanagh

Alain Levesque

Martin Charbonneau

Jacques Lavallée

Patrick Monarque

Réjeanne Lizotte

Hélène Jacques

Johanne Raymond

Nathalie Guilbert

Mario Therrien



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2Z 2B3  
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies,  
des Technologies de l'Information et des Technologies Industrielles**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 26 mars 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**QU'** un employé de CDP Capital Technologies Gestion identifié au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs agissant conjointement avec un autre employé de ce groupe ou avec un employé identifié au groupe de deuxième signature, ou un employé identifié au groupe de deuxième signature agissant conjointement avec un autre employé de ce groupe, soient et ils sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la compagnie pour les fins suivantes :

- a) signer toute entente de confidentialité permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou réalisé;
- b) signer toute lettre d'intention ou lettre d'offre permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou réalisé.

**QUE** deux employés de CDP Capital Technologies Gestion identifiés au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs agissant conjointement ou l'un de ces employés agissant conjointement avec un employé identifié au groupe de deuxième signature soient et ils sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la compagnie pour les fins suivantes :

- a) conclure, faire, signer ou exécuter tout document en vue de réaliser un placement ou de céder, aliéner, transférer ou vendre un placement déjà réalisé ou en vue de favoriser des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou déjà réalisé;
- b) consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel, le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, lien ou autre sûreté ou garantie que la Caisse peut détenir sur des biens immobiliers, mobiliers, droits personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;
- c) conclure, faire, signer ou exécuter toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement envisagé ou déjà réalisé;
- d) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par toute autre entente, renoncer à tout droit ou option consenti en faveur de la Caisse, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;

- c) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus;
- f) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Caisse d'assurer la mise en place et la gestion du placement envisagé ou déjà réalisé;
- g) signer tout document visant à donner effet à l'un des droits ou gestes autorisés dans la présente délégation; et
- h) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

**POURVU QUE** dans l'exercice de ce mandat, un même employé ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 26 mars 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les employés désignés ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilités à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES SECTEURS DES BIOTECHNOLOGIES, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

**SIGNATURES AUTORISÉES**

**aux fins et en vertu de la**

**Délégation de pouvoirs en matière  
de gestion des placements privés dans les secteurs des biotechnologies,  
des technologies de l'information et des technologies industrielles**

**Première signature**

Denis Dionne

Luc Charron

Marc Ferland

Jacques Douziech

François Cordeau

Yves Lamarre

**Deuxième signature**

Pierre Cantin

Sylvain Gareau

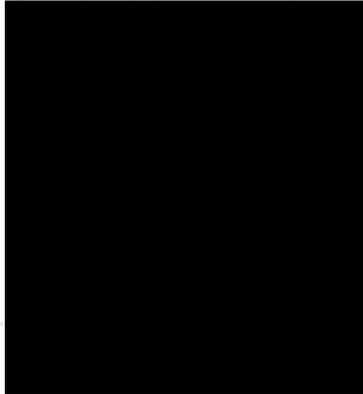
Jean-David Bégin

Gilles Duruflé

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC  
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, le vendredi 30 avril 2004 à 9 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Fernand Perreault, Normand Provost, Ghislain Gauthier, Yves Rheault et Luc Houle ainsi que madame Suzanne Masson assistent en partie à la réunion. Madame [REDACTED] et monsieur [REDACTED] de BMO Nesbitt Burns assistent également en partie à la réunion pour le point Noverco inc.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 16 avril 2004.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de gestion des risques : réunion du 29 avril 2004

Deux dossiers d'investissement ont été examinés à la réunion du 29 avril 2004, soit [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED], indique que la transaction proposée est tout à fait standard du point de vue du risque et invite monsieur [REDACTED] à commenter le dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres du comité recommandent l'approbation de cette transaction.

Il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

*La confidentialité du dossier est rappelée aux membres.*

À l'aide du document transmis et d'une présentation visuelle, monsieur [REDACTED] présente la proposition d'investissement dans ce dossier et le contexte dans lequel cette transaction s'inscrit.

[REDACTED]

Des données sont fournies sur [REDACTED] et sur ses participations dans [REDACTED]. Des précisions sont également apportées sur la structure d'investissement de même que sur l'analyse du rendement estimé en fonction de différents scénarios.

[REDACTED]

Tout au long de la présentation, des précisions sont demandées sur les données financières, les problèmes d'approvisionnement gazier et les scénarios de rendement.

Des interrogations sont également formulées sur le processus de syndication et sur les prochaines étapes à suivre. À cet égard, on souligne qu'un plan de communication sera déposé à un prochain conseil.

[REDACTED]

### MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 26 mars 2004 est approuvé.

## AFFAIRES DÉCOULANT DU MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

### Politique sur l'investissement socialement responsable : Plan de communication

À l'aide d'une présentation visuelle, madame Suzanne Masson présente le plan de communication de la Politique sur l'investissement socialement responsable élaboré en tenant compte des enjeux ciblés, tant à l'interne qu'à l'externe, et des attentes.

L'approche préconisée est détaillée. Pour les médias, on souhaite lancer une invitation pour une présentation et faire une tournée éditoriale pour des explications détaillées. Pour les leaders d'opinions, on compte faire un envoi de la politique à une liste de personnes préétablies, accompagnée d'un document explicatif. On participerait également à des tribunes publiques et on renforcerait les tribunes par des entrevues auprès de médias ciblés.

Pour les déposants, l'approche est d'envoyer la politique, d'identifier les personnes clés chez les déposants pour participer à des tribunes publiques et renforcer les tribunes par des entrevues auprès de médias ciblés.

Pour les pairs, c'est-à-dire les gestionnaires de caisses de retraite et les gestionnaires institutionnels, l'approche visée est d'envoyer la politique, participer à des congrès et à des colloques pour présenter celle-ci.

Pour les entreprises, on souhaite établir des contacts au cours du processus pour les nouveaux investissements et on établirait un calendrier pour les placements en portefeuille.

Finalement, à l'interne il y aurait diffusion de la politique et explication de la démarche et des enjeux. La formation serait en deux temps, détaillée pour les gestionnaires et générale pour les autres employés.

L'échéancier est détaillé. On souhaite dévoiler la politique cet automne, une fois que les gestionnaires concernés directement par l'application d'une telle politique auront reçu une formation adéquate. La mise en application formelle débiterait en janvier 2005.

Les commentaires portent sur la nécessité d'une bonne formation sur cette question et ce, tant à l'interne qu'à l'externe.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT ET REVUE DES ACTIVITÉS DU MOIS D'AVRIL 2004

À l'aide du document transmis, le président du conseil et directeur général commente les principaux faits saillants sur les marchés. Il souligne que le rapport transmis comporte déjà des éléments qui ne sont plus à jour compte tenu de ce qui vient tout juste de se passer dans Nortel.

Des commentaires sont formulés sur le rendement au 31 mars 2004 du portefeuille global de la Caisse et sur le rendement spécifique de chacune des catégories d'actif.

Au niveau des effectifs, on souligne le départ de monsieur André Collin [REDACTED] [REDACTED] - [REDACTED] [REDACTED]. Le président du conseil et directeur général souligne le caractère extrêmement concurrentiel du marché des spécialistes en gestion de portefeuille. Une situation très critique pour la Caisse.

#### RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL (SUITE)

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise: réunion du 30 avril 2004

[REDACTED], indique que les membres du comité ont examiné et approuvé deux ententes spécifiques de retraite, soit l'une pour madame Suzanne Masson et l'autre pour monsieur [REDACTED].

Les membres ont examiné également l'impact de la restructuration de CDP Capital Technologies qui sera détaillée au cours de la présente réunion.

Par ailleurs, le point a été fait sur le processus de recrutement qui est toujours en cours au niveau du premier vice-président – Analyse et optimisation des investissements, du vice-président – Actions canadiennes, du vice-président – Actions internationales de même que d'un responsable des devises.

#### POSITIONNEMENT DE CDP CAPITAL TECHNOLOGIES ET DES PLACEMENTS PRIVÉS

À titre préliminaire, monsieur Normand Provost commente le repositionnement stratégique et opérationnel du secteur des Placements privés à la Caisse. Ce repositionnement vise à regrouper l'ensemble des équipes et des activités de Placements privés sous une même direction en y intégrant les filiales CDP Capital - Amérique et CDP Capital - Technologies. On rappelle que CDP Capital - Communications avait déjà été intégrée le 6 janvier 2004.

Cette intégration vise autant les activités de placements privés directes, les activités de gestion de fonds de placements privés que celles des coinvestissements des trois filiales qui sont ainsi regroupées. Leur repositionnement vise également à confier à des partenaires privés la gestion du portefeuille actuel d'investissements directs en capital de risque de CDP Capital - Technologies, évalué à quelque 300 000 000 \$ au 31 décembre 2003. La firme Ernst & Young a été mandatée pour identifier des partenaires privés qui

sauront miser sur l'expertise des équipes en place et avec qui la Caisse pourrait s'associer de façon à assurer une présence québécoise forte et continue.

Ce repositionnement fait en sorte que la Caisse compte investir davantage en capital de risque en confiant à des partenaires la gestion du portefeuille actuel d'investissements directs et en investissant plus de 200 000 000 \$ dans l'industrie du capital de risque au Québec au cours des trois prochaines années.

À l'aide des documents déposés, monsieur Provost fait état des principaux éléments qui ont mené à cette proposition de repositionnement et souligne, en outre, les éléments suivants : la performance cumulative démontrant la bonne performance en biotechnologies au Québec alors qu'on a réduit le niveau d'activités, le taux de roulement important du personnel, la structure organisationnelle mal adaptée au métier, les frais d'opération directs réels et budgétisés et l'inconfort des déposants par rapport à ces éléments.

Monsieur Provost termine sa présentation en faisant état de l'impact au niveau des ressources humaines. Actuellement au budget 2004, il y a 65 employés, soit 47 employés réguliers, 11 occasionnels et 7 postes vacants. Avec la structure proposée, le nombre d'effectifs passerait après la réorganisation à une dizaine d'employés.

On souligne également qu'il y aurait abolition des conseils d'administration actuels, tant de CDP Capital – Technologies que de CDP Capital – Amérique et il y aurait création de comités d'investissement avec un processus de délégation d'autorité formelle reprenant essentiellement la même délégation d'autorité qu'il y avait pour les conseils d'administration, mais qui serait confiée dorénavant à des comités d'investissement composés de gestionnaires internes spécialistes de ces secteurs.

Il est résolu :

D'approuver le repositionnement stratégique et opérationnel du secteur Placements privés proposé, d'abolir les conseils d'administration actuels de Capital d'Amérique CDPQ inc. et Capital Technologies CDPQ inc.;

De conserver jusqu'au 31 décembre 2004 les filiales Capital d'Amérique CDPQ inc. et Capital Technologies CDPQ inc., comme entité juridique de détention avec comme administrateurs Normand Provost et ses principaux collaborateurs et de procéder à leur dissolution au début de l'année 2005;

D'approuver la mise en place de comités d'investissement, tant pour le secteur de CDP Capital-Amérique que pour le secteur de CDP Capital-Technologies dont la composition demeure à être complétée mais qui seront composés des principaux gestionnaires de chaque secteur de

placements privés concerné en fonction des niveaux de délégation d'autorité suivants :

#### CDP Capital - Amérique

- Approbation des dossiers supérieurs à 1 000 000 \$ et inférieurs à 100 000 000 \$ : Comité d'investissement – Amérique;
- Approbation des dossiers de 100 000 000 \$ à moins de 150 000 000 \$ : président du conseil et directeur général;
- Approbation des dossiers de 150 000 000 \$ et plus : conseil d'administration de la Caisse.

#### CDP Capital - Technologies

- Approbation des dossiers de plus de 1 000 000 \$ et de moins 50 000 000 \$ : Comités d'investissement – Technologies (soit respectivement les comités biotechnologies et sciences de la vie, technologies de l'information et technologies industrielles);
- Approbation des dossiers de 50 000 000 \$ à moins de 150 000 000 \$ : le président du conseil et directeur général;
- Approbation des dossiers de 150 000 000 \$ et plus : conseil d'administration de la Caisse.

Pour les dossiers de 1 000 000 \$ et moins,

Il est résolu :

Que monsieur Normand Provost et un vice-président ou un vice-président associé du Groupe Placements privés (Amérique et Technologies), agissant conjointement, soient et sont par la présente autorisés à approuver tout dossier de 1 000 000 \$ et moins.

#### GROUPE IMMOBILIER

Avant de débiter sa présentation, monsieur Fernand Perreault fait le point sur certains dossiers :

- *Centre CDP Capital* : SITQ s'apprête à contester l'évaluation municipale du compte de taxes.
- *Complexe CDP Capital - Hôtel* : la construction tire à sa fin. Les coûts sont plus élevés que ceux qui avaient été estimés par le Vérificateur général à cause notamment des choix du partenaire Starwood qui a décidé de retarder l'ouverture en août et de faire de cet hôtel un de ses hôtel haut de gamme. Au total, l'hôtel coûtera 53 000 000 \$, mais la valeur marchande sera plus élevée.

- *Place Ville-Marie* : il y a des discussions préliminaires pour vendre une partie de l'immeuble.
- *Les Ailes de la Mode* : on est en attente de recevoir une proposition.

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur Fernand Perreault présente les activités du Groupe Immobilier qui comporte un portefeuille d'immeubles et un portefeuille de financements hypothécaires. Il décrit tout d'abord les actifs du Groupe Immobilier qui se situent à 22 400 000 000 \$ d'actifs bruts détenus pour la Caisse.

Des données sont fournies sur la répartition sectorielle des immeubles du portefeuille des investissements immobiliers et des financements hypothécaires.

Au niveau des rendements des investissements immobiliers, ceux-ci se situent sur 1 an à 15,5 %, sur 5 ans à 14,0 % et sur 10 ans à 10 %. Ces rendements sont nettement supérieurs à l'indice AON. Pour les financements hypothécaires, le rendement sur 1 an est de 9,6 %, sur 5 ans de 8,6 % et sur 10 ans de 8,3 %. Ces rendements sont supérieurs à l'indice SCUiversel. Une comparaison avec les rendements annuels des pairs est effectuée. Encore une fois, la Caisse se situe au-dessus des pairs.

Monsieur Perreault poursuit sa présentation en faisant état des styles de gestion complémentaires qui distinguent la Caisse. La Caisse a une gestion patrimoniale et une gestion opportuniste avec des placements à court terme et une stratégie de sortie planifiée dès l'acquisition.

Au niveau du style de gestion, on se distingue par une approche globale : on est actif dans tous les marchés, dans tous les domaines de l'immobilier et on utilise tous les véhicules de placement.

Parmi les facteurs clés de succès, on note la diversification tant géographique que de produits, les opérations d'arbitrage, les entrées et sorties des marchés qui se font de manière opportuniste et l'effet de levier favorable.

Les principaux éléments du plan d'affaires du Groupe Immobilier, qui a été présenté à la fin de l'année 2003 au conseil d'administration, sont repris. On rappelle le contexte du marché et les principaux éléments de risque, soit l'augmentation des taux et l'effet des capitaux vers d'autres formes de placements. Le plan d'affaires consiste à poursuivre le programme de vente, continuer à syndiquer les immeubles patrimoniaux, faire des partenariats dans les filiales opérationnelles et effectuer des nouveaux investissements, mais uniquement dans un contexte de correction immobilière. Les risques découlant de ce plan d'affaires sont liés notamment à une sous-pondération de l'immobilier et à l'augmentation des taux d'intérêt.

Au niveau de la dette, le plan d'affaires est détaillé. On rappelle notamment l'intégration de MCAP et de CDP Hypothèques aux activités de CDP Conseil – Immobilier.

Messieurs [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] quittent la réunion à 12 h 30.

#### RENDEMENTS ET RISQUE DE MARCHÉ AU 31 MARS 2004

En complément au document transmis, on dépose le Risque de marché au 31 mars 2004. Ces documents ont été transmis pour information et suivi.

#### DÉLÉGATION DE POUVOIRS

En remplacement de la résolution adoptée le 26 septembre 2003,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de Placements hypothécaires** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 30 janvier 2004,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les Grandes Entreprises** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 30 janvier 2004,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

En remplacement de la résolution adoptée le 26 mars 2004,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies, des Technologies de l'information et des Technologies Industrielles** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Il est également résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière de gestion de placements dans le cadre d'achat et de vente de parts de fonds de placement privé** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

#### INFORMATION DE GESTION : PLACEMENTS PRIVÉS ET IMMOBILIER

Les tableaux de bord ont été transmis pour information.

#### AFFAIRES NOUVELLES

##### Loi sur la Caisse

Selon les informations dont on dispose actuellement, on est en attente de recevoir un projet de Loi qui devrait nous satisfaire. Ce projet de Loi pourrait être déposé avant le mois de juin et une commission parlementaire pourrait avoir lieu en août ou septembre.

#### PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 28 mai 2004.

#### LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 55.

Le secrétaire,

[Redacted signature]

Le président

[Redacted signature]



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2Z 2A3  
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

### **Délégation de pouvoirs en matière de Placements Hypothécaires**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 avril 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

**«IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de placements hypothécaires,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer tout acte de prêt, tout acte de transport de loyers, tout acte de prorogation de délai d'un prêt, tout acte ou document relativement à la vente judiciaire ou conventionnelle d'un bien meuble ou immeuble affecté à la garantie d'un prêt dans lequel la Caisse de dépôt a un intérêt ou qu'elle a repris, tout acte d'hypothèque mobilière ou immobilière ou autre sûreté, toute convention de jouissance paisible et tout acte de cession de priorité;
- b) signer tout acte ou document relativement à l'exercice des droits conférés par toute hypothèque ou autre sûreté, tout acte de quittance, tout acte de vente ou autre aliénation ou de création de servitude à l'égard de tout bien meuble ou immeuble affecté à la garantie d'un prêt dans lequel la Caisse de dépôt a un intérêt ou qu'elle a repris, toute convention de bail, toute soumission et contrat pour aménagement, rénovation ou réparation de biens hypothéqués ou repris, tout acte de mainlevée, tout acte de transport de créances hypothécaires, tout acte de procuration à un mandataire pour la vente d'un bien meuble ou immeuble, de reprise d'hypothèque et tout contrat ou entente d'investissement et d'administration de prêts ainsi que d'administration de biens meubles ou immeubles.

**POURVU QUE** dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 avril 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Ginette Depelteau  
Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

**SIGNATURES AUTORISÉES**  
**aux fins et en vertu de la**

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE**  
**DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES**

**PREMIÈRE SIGNATURE**

Fernand Perreault

---

André Charest

---

Guy Hénault

---

Réjean Falardeau

---

**DEUXIÈME SIGNATURE**

Madeleine Amyot

---

Michel Bolduc

---

Kenneth Gordon

---

Lucien Goulet

---

Agostino Masecchia

---



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2Z 2B3  
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les Grandes Entreprises**  
(transactions égales ou supérieures à 5 000 000 \$)

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 avril 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les grandes entreprises,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;

- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes; et
- h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

**POURVU QUE** dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 avril 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES GRANDES ENTREPRISES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES**

**aux fins et en vertu de la**

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les grandes entreprises**

**PREMIÈRE SIGNATURE**

Normand Provost	_____	Pierre Pharand	_____
Diane Favreau	_____	Pierre Fortier	_____
Paul-Henri Couture	_____	Michel Lefebvre	_____
Ghislain Gauthier	_____	François Laurin	_____
Luc Houle	_____		

**DEUXIÈME SIGNATURE**

James McMullan	_____	Louise Lalonde	_____
Jean-Pierre Jetté	_____	Louise Overbeek	_____
Francis Lienhard	_____	Julie Prémont	_____
Bruno Guilmette	_____	Talel Sahraoui	_____
Cyrille Vittecoq	_____	François Maheu	_____
Marie Falardeau	_____	André Fok Kam	_____
Marcel Gagnon	_____	Alain Tremblay	_____
Éric Lachance	_____	Pierre Piché	_____
Jacques Marchand	_____	Yvan Deschamps	_____
Geneviève Bouthillier	_____		



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000 PLACE JEAN-PAUL RIOPELLE  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2Z 2B3  
TELEPHONE : (514) 842-3281  
TELECOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les Petites et Moyennes Entreprises**  
(transactions inférieures à 5 000 000 \$)

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 avril 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**IL EST RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs en matière de gestion des placements privés dans les petites et moyennes entreprises,

agissant conjointement avec une autre personne désignée au groupe de première signature ou une personne désignée au groupe de deuxième signature à la présente Délégation,

soient et elles sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse pour les fins suivantes:

- a) signer toute lettre d'offre, lettre d'intention, entente de confidentialité, ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- c) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- d) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- e) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout bien mobilier, y compris toute obligation, débenture, billet promissoire ou autre créance, tout certificat de dépôt ou toute action ou autre valeur mobilière, et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- f) acquérir par voie d'achat, de souscription, de location, d'échange ou autrement, tout bien mobilier ou immobilier, personnel ou réel, ou tout prêt ou autre créance ou intérêt garanti par un tel bien et en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, de même que consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, "lien" ou autre sûreté ou garantie que la compagnie peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;

- g) déléguer, tous ou l'un ou l'autre des pouvoirs qui leur sont accordés en vertu des dispositions qui précèdent, à une ou plusieurs personnes; et
- h) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

**POURVU QUE** dans l'exercice des pouvoirs conférés par la présente, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 avril 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES**

**aux fins et en vertu de la  
Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les petites et moyennes entreprises**

**PREMIÈRE SIGNATURE**

Normand Provost	_____	Cyrille Vittecoq	_____
Diane Favreau	_____	Yves Cusson	_____
Paul-Henri Couture	_____	Claude Lafond	_____
Ghislain Gauthier	_____	Louise Overbeek	_____
Luc Houle	_____	Pierre Piché	_____
Pierre Pharand	_____	François Libotte	_____
Pierre Fortier	_____	Michel Paquette	_____
Michel Lefebvre	_____	Marcel Gagnon	_____
Bruno Guilmette	_____	François Laurin	_____

**DEUXIÈME SIGNATURE**

André Perron	_____	Louise Théoret	_____
Michel Goulet	_____	Chantal Laberge	_____
Alain Tremblay	_____	Éric Lachance	_____
Francis Lienhard	_____	Louise Lalonde	_____
François Maheu	_____	Talel Sahraoui	_____
Marie Falardeau	_____	André Fok Kam	_____
Richard Babineau	_____	Yvan Deschamps	_____
Jacques Marchand	_____	Geneviève Bouthillier	_____



**CDP**

Caisse de dépôt et placement  
du Québec

1000, PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2Z 2B3  
TELEPHONE : (514) 842-3261  
TELECOPIEUR : (514) 842-4833

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion  
des placements privés dans les secteurs des Biotechnologies,  
des Technologies de l'Information et des Technologies Industrielles**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 avril 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**QU'** un employé de CDP Capital Technologies Gestion identifié au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs agissant conjointement avec un autre employé de ce groupe ou avec un employé identifié au groupe de deuxième signature, ou un employé identifié au groupe de deuxième signature agissant conjointement avec un autre employé de ce groupe, soient et ils sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la compagnie pour les fins suivantes :

- a) signer toute entente de confidentialité permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou réalisé;
- b) signer toute lettre d'intention ou lettre d'offre permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou réalisé.

**QUE** deux employés de CDP Capital Technologies Gestion identifiés au groupe de première signature à la présente Délégation de pouvoirs agissant conjointement ou l'un de ces employés agissant conjointement avec un employé identifié au groupe de deuxième signature soient et ils sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la compagnie pour les fins suivantes :

- a) conclure, faire, signer ou exécuter tout document en vue de réaliser un placement ou de céder, aliéner, transférer ou vendre un placement déjà réalisé ou en vue de favoriser des échanges ou des discussions sur un placement envisagé ou déjà réalisé;
- b) consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel, le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, lien ou autre sûreté ou garantie que la Caisse peut détenir sur des biens immobiliers, mobiliers, droits personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;
- c) conclure, faire, signer ou exécuter toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement envisagé ou déjà réalisé;
- d) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par toute autre entente, renoncer à tout droit ou option consenti en faveur de la Caisse, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;

- e) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus;
- f) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Caisse d'assurer la mise en place et la gestion du placement envisagé ou déjà réalisé;
- g) signer tout document visant à donner effet à l'un des droits ou gestes autorisés dans la présente délégation; et
- h) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant.

**POURVU QUE** dans l'exercice de ce mandat, un même employé ne puisse agir ou signer à deux titres différents. »

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 avril 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les employés désignés ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilités à agir à tel titre aux fins de la **DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES PLACEMENTS PRIVÉS DANS LES SECTEURS DES BIOTECHNOLOGIES, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES** de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le .....

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

**SIGNATURES AUTORISÉES**

aux fins et en vertu de la

**Délégation de pouvoirs en matière  
de gestion des placements privés dans les secteurs des biotechnologies,  
des technologies de l'information et des technologies industrielles**

**Première signature**

Normand Provost

Denis Dionne

Pierre Cantin

Luc Charron

Marc Ferland

Jacques Douziech

François Cordeau

Yves Lamarre

**Deuxième signature**

Richard Meadows

Sylvain Gareau

Jean-David Bégin

Gilles Duruflé

**Délégation de pouvoirs en matière de gestion de placements dans le cadre  
d'achat et de vente de parts de fonds de placement privé**

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 avril 2004, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**Qu'une personne désignée au groupe de première signature agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe ou avec une personne désignée au groupe de deuxième signature, soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la compagnie, dans le cadre d'achat et de vente de parts de fonds de placements privé, pour les fins suivantes:**

- a) signer toute entente de confidentialité préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- b) consentir ou accepter toute servitude ou autre droit réel, le tout au prix et aux conditions qu'ils pourront déterminer avec ou sans considération, accepter, libérer, donner quittance ou mainlevée, en tout ou en partie, de toute hypothèque, priorité, lien ou autre sûreté ou garantie que la Caisse peut détenir sur des biens immobiliers, mobiliers, droits personnels ou réels, ou à l'encontre de personnes;
- c) signer toute lettre d'intention préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- d) signer toute lettre d'offre ou tout autre protocole ou document préalable à un placement ou permettant des échanges ou des discussions sur un placement envisagé;
- e) signer toute convention entre actionnaires, convention de souscription, convention de financement, convention de société en commandite, déclaration de société en commandite, convention de vente et tout autre document, convention ou entente nécessaire ou accessoire à la réalisation, à la modification ou à l'administration d'un placement;
- f) exercer tout droit ou option prévu par une convention entre actionnaires, convention de société en commandite ou par entente de même nature déjà existante, renoncer à tout droit ou option y consenti en faveur de la Compagnie, renoncer à leur exercice ainsi que consentir ou accorder des délais;
- g) exercer ou renoncer aux droits ou privilèges afférents à toute entente ou convention identifiée ci-dessus et signer tout document particulier visant à y donner effet;
- h) signer tout document ou procuration nécessaire afin d'autoriser toute personne à accomplir un des gestes mentionnés ci avant; et
- i) de façon générale, poser tout geste de nature à permettre à la Compagnie d'assurer la mise en place et la gestion du placement effectué.

**POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»**

**JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE** que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 avril 2004, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

**JE CERTIFIE DE PLUS** que les personnes dont le nom (et le spécimen de signature) apparaît à l'annexe, occupent, en date des présentes, les fonctions qui les habilitent à agir aux fins de la Délégation de pouvoirs en matière de gestion de placements dans le cadre d'achat et de vente de parts de fonds de placement privé.

Montréal, le .....

Ginette Depelteau  
Secrétaire

Caisse de dépôt et placement du Québec

**SIGNATURES AUTORISÉES**

**aux fins et en vertu de la**

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DE PLACEMENTS DANS LE  
CADRE D'ACHAT ET DE VENTE DE PARTS DE FONDS DE PLACEMENT PRIVÉ**

*Première signature*

Normand Provost

Denis Dionne

Gilles Duruflé

*Deuxième signature*

Pierre Cantin

Luc Charron

Marc Ferland

Jacques Douziech

François Cordeau

Yves Lamarre